Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260821-DB202649-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 21 août, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation : 14 août 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Elodie CURUNET, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Didier DESPLECHIN.

Excusés : M. Pascal COAT (excusé), Mme Tiphaine MORVAN (pourvoir à H. GUILLOU), Mme Tifenn LE GUELLEC (excusée).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-49

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) - SDEF

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

VU les statuts du SDEF, notamment son article 3,

VU les délibérations du Comité syndical du SDEF n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2014 du 6 mars 2014 et n° 38-2015 du 29 juin 2015,

VU le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère,

CONSIDÉRANT que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

CONSIDÉRANT que le SDEF a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

CONSIDÉRANT que l'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir la commune de SAINT-NIC comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

CONSIDÉRANT que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront prises en charge par le SDEF,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260821-DB202649-DE

CONSIDÉRANT que :

- dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le SDEF doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (désignée ci-après « IRVE ») sur le domaine public communal ;
- l'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention ;
- l'emplacement mis à disposition dans le cadre de cette convention sera exclusivement affecté à cette fin.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal, au vu des éléments qui précèdent, d'autoriser l'occupation du domaine communal en vue de l'implantation d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Mme Catherine HENRY ne prend pas part au vote et sort de la salle lors du vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le SDEF et la commune ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire à signer les éventuels avenants à cette convention.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)